



RAPPORT DE MISSION

2022-2023 **n°3**

RAISON D'ÊTRE

Contribuer à la transition écologique et à la neutralité carbone, du patrimoine bâti ou à bâtir en accompagnant la transformation des métiers de la serrurerie, menuiserie et vitrerie. C'est notre raison d'être, de penser et d'agir.

SOCIAL

ENVIRONNEMENTAL



SOCIÉTAL

PROMOTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ACHATS RESPONSABLES ET LOCAUX

A partir de la mission menée au niveau des territoires, installer la raison d'être de JANUS France comme une réponse pertinente pour traiter de manière élargie les enjeux sociaux et environnementaux dans son domaine d'activité.

1 PAS DE PAUVRETÉ



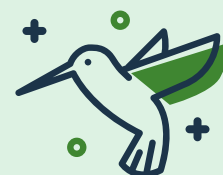
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



ENVIRONNEMENTAL

RÉFÉRENCIEMENT ÉCORESPONSABLE
RÉDUCTION DES DÉCHETS ET RECYCLAGE DES PRODUITS
CONTRIBUTION À LA NEUTRALITÉ CARBONE

Faire de la préservation du patrimoine foncier une ambition centrale pour JANUS France en associant concrètement la transition écologique au bien-être dans le logement, en intégrant les enjeux de biodiversité.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



15 VIE TERRESTRE





SOCIAL

INCLUSION
ASCENSEUR SOCIAL
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

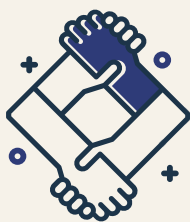
Donner à JANUS France le visage humain, social et responsable, qui permette à ses salariés d'associer leur bien-être individuel et collectif avec l'accomplissement de la raison d'être de leur entreprise et la réalisation de sa mission.



ÉCONOMIE

DIVERSIFICATION CLIENTS
MODÉLISATION DES AGENCES

Déployer de manière profitable le modèle d'agence départementale, porteur en local de la vocation et de la mission de JANUS France, au niveau de la France entière.



GOVERNANCE

ÉCONOMIE AU SERVICE DU BIEN COMMUN
ÉTHIQUE
COMITÉ DE MISSION

Pour faire vivre la raison d'être et les valeurs de l'entreprise, organiser la prise de décisions et la mise en application des décisions dans le contexte de l'affirmation par JANUS France de sa qualité de société à mission.



ÉCONOMIE

GOVERNANCE

Pour une économie au service de la VIE

Ce troisième rapport est le fruit d'une réflexion menée pendant un an par le Comité de mission et fait suite au premier avis de vérification de la mission réalisé par le Cabinet de St Front. L'Organisme Tiers Indépendant choisi par JANUS France pour le suivi de sa qualité de société à mission a mené ses travaux et a formulé un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que la société JANUS s'est fixé relative à la période allant du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022 joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Avec une année 2023 qui a encore **battu des records de température, le dépassement de 6 des 9 limites planétaires dont celle de la biodiversité a été confirmé.**

Les trois grandes menaces des activités du bâtiment sur la biodiversité sont **l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources et le dérèglement climatique.**

Notre conviction reste la même : l'immobilier (public et privé) constitue un bien commun à préserver dont les impacts en matière environnementaux et sociaux sont grands face aux défis du déclin de la biodiversité et du dérèglement climatique. **Le secteur du bâtiment incluant les émissions issues de la production de matériaux de construction estimées à environ 3,6 GtCO₂ (béton, acier, aluminium, verre, briques, etc), représentait environ 37 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre en 2021.** Premier émetteur français en poids, il génère chaque année près 46

millions de tonnes de déchets, dont 90 % proviennent des travaux de déconstruction et de réhabilitation.

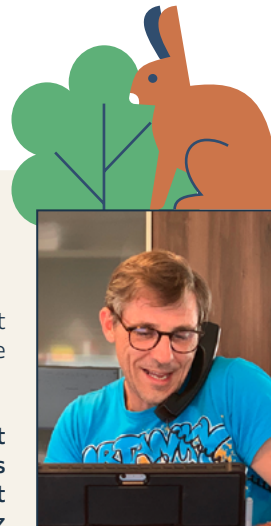
Par ailleurs, le secteur du bâtiment représente 43 % des consommations énergétiques annuelles françaises et il génère 23 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) français. Afin de diminuer ces taux, la France réglemente, incite et sensibilise les acteurs du secteur.

C'est un secteur d'activité qui a dû mal à se transformer dans ses pratiques et ses engagements.

En devenant « société à mission » le 16 juillet 2020, nous savions que la voie que nous prenions, accompagnés des membres bienveillants du Comité de mission, allait être à la fois un immense défi, un chemin difficile semé d'embûches, de désillusions et un fol espoir de transformation de notre modèle d'entreprise et de notre écosystème. En cela, nous n'avons pas été déçus.

Ce 3^e rapport questionne sur la pertinence de notre modèle au service de notre mission. Il annonce un challenge encore plus grand pour 2024 que celui d'intégrer dans notre modèle l'enjeu de biodiversité. L'année 2024 sera l'année de la biodiversité pour JANUS, non pas comme une fin en soi mais bien comme le début d'un nouveau chapitre pour ses engagements.

Michel Meunier et le Comité de mission



Nos valeurs au cœur de notre mission

Nos valeurs donnent du sens à nos engagements et à notre mission. Elles s'ancrent au cœur de notre vision et de nos volontés. Les valeurs ont été définies avec l'ensemble des collaborateurs au cours de séances collectives. Elles se traduisent, en principe, d'actions et en comportement à la fois en interne et en externe pour nos parties prenantes (clients, fournisseurs, partenaires, institutionnels).



*Ensemble des personnes physiques et morales concernées pouvant influencer les décisions d'une entreprise. Les parties prenantes sont en relation directe ou indirecte avec l'entreprise.

PANORAMA

— Notre métier

Ayant fêté ses 10 ans le 1^{er} octobre 2023, JANUS France intervenant en second œuvre dans les métiers du Bâtiment a l'ambition de rester spécialisée dans l'entretien et la rénovation du patrimoine bâti ou à bâtir avec trois métiers : la menuiserie, la serrurerie et la vitrerie.

— Nos clients

Les principaux clients et partenaires :

<https://www.janusfrance.fr/la-societe-janus/nos-principaux-partenaires/>

Ils sont essentiellement des bailleurs sociaux et des Offices publics d'HLM ainsi que des collectivités (communes, villes et/ou communautés de communes...).

— Nos adhésions

Nous sommes membres de :

- Fédération Française du Bâtiment de L'Oise (FFB)
- La Communauté des entreprises à mission (Voir notre présentation de mission sur : <https://www.observatoiredessocietesamission.com/societe-a-mission/janus-france/>)
- Club des entreprises engagées pour la nature (<https://engagespourlanature.ofb.fr/entreprises/elles-sont-adherentes>)
- Association Orée Association multi-acteurs créée en 1992, ORÉE fédère et anime depuis près de 30 ans un réseau d'acteurs engagés pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires. <http://www.oree.org/>
- Association L'Agrion de l'Oise, Association pour le développement d'une image objective de l'insecte auprès du grand public, par des actions de sensibilisation, d'information et de formation pour une meilleure connaissance de la biodiversité des insectes et de leurs interactions avec notre vie de tous les jours <http://lagriondeloise.over-blog.com/>
- Une démarche de responsabilité sociétale initiée en 2019 alignée avec l'ISO 26000, le référentiel international et les 17 Objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations unies.
- Nous accompagnons le club Cécifoot de Précy sur Oise dans le cadre de notre démarche sociétale et sociale <https://www.facebook.com/people/FC-C%C3%A9cifoot-Pr%C3%A9cy-sur-Oise/100063588693249/>

SOMMAIRE

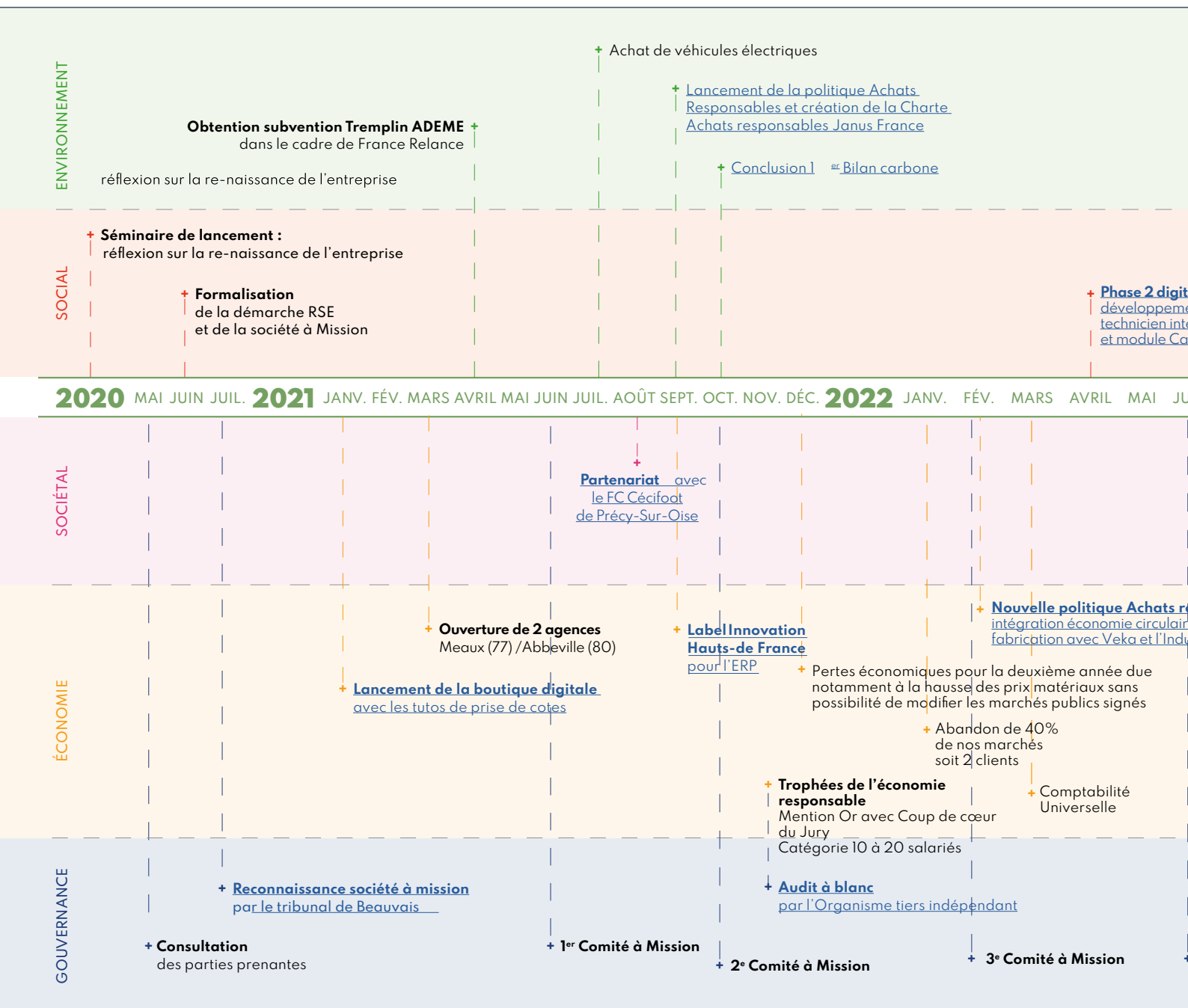
Notre raison d'être	2
Panorama	5
Les faits marquants	6
Le Comité de Mission	8
La raison d'être en question	10
Notre modèle de mission	12
Le bilan social	14
Le bilan environnement	18
Le bilan sociétal	22
Notre démarche RSE	24
Résultats comptabilité universelle ..	25

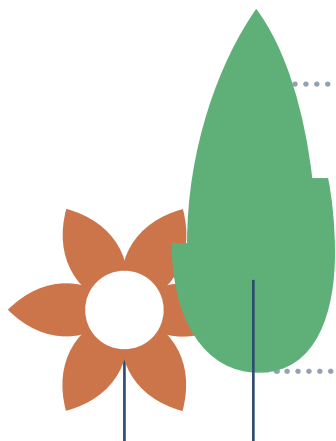


Carte d'identité

- *Siège social : basé à Rieux.*
- *Une boutique en ligne avec affichage environnementale ouverte en 2022*
<https://boutique.janusfrance.fr/>
- *10 salariés (5 techniciens)*
- *Flotte de véhicules à faible émission :*
 - 4 fourgons électriques en 2024
 - 2 véhicules de société électrique et hybride
- *Loi Agec : tri des déchets en 7 flux dont un flux spécifique filière PVC*

LES FAITS MARQUANTS 2022-2023



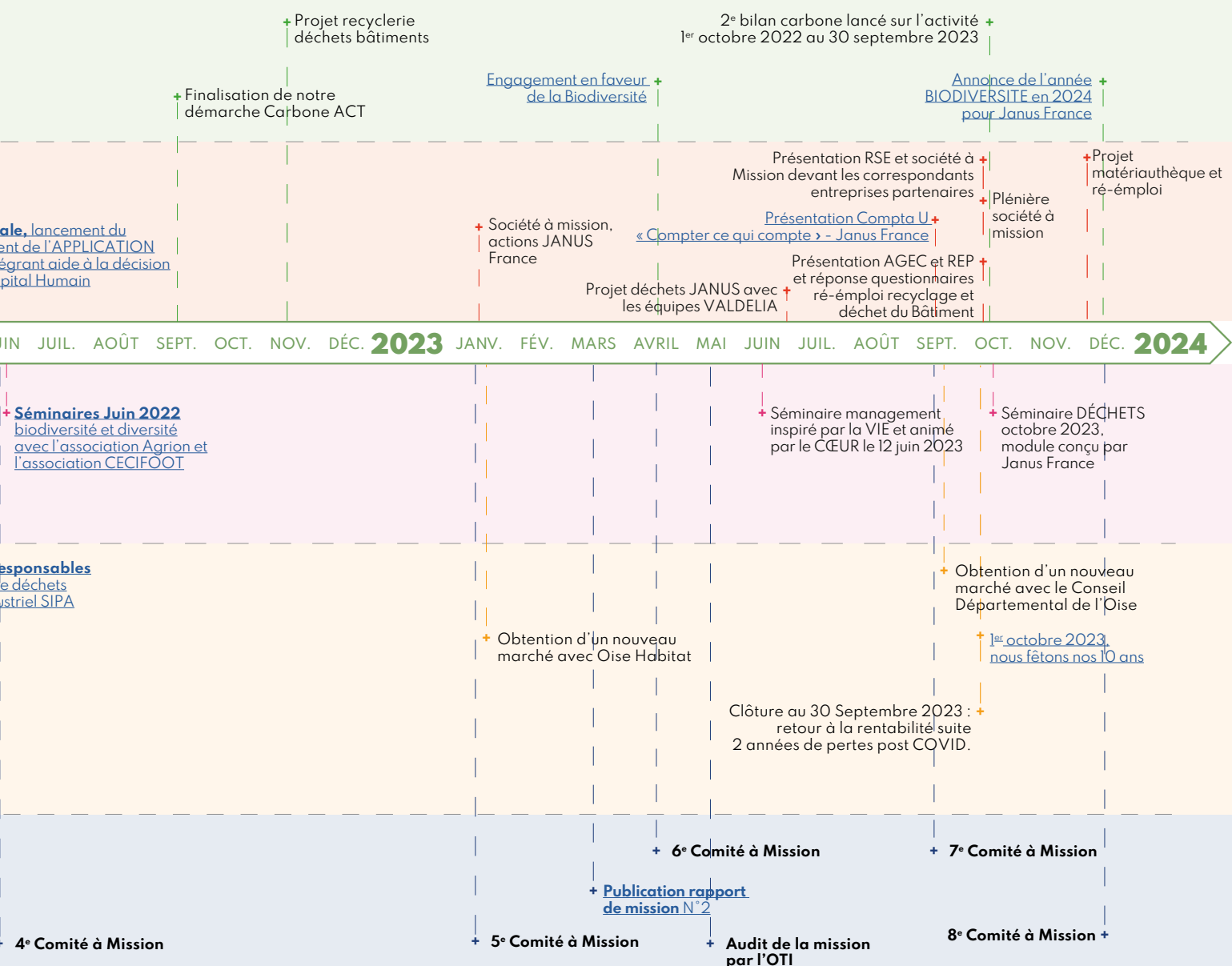


Le secteur du bâtiment est responsable de :

- 23 % des émissions des GES*
- 43 % des consommations énergétiques de la France**

* Gaz à effet de serre (GES)

** Objectif fixé par la France dans le cadre de sa Stratégie nationale Bas-Carbone (SNBC) pour respecter l'Accord de Paris signé lors de la COP 21 en 2015



LE COMITÉ DE MISSION

Le rôle du Comité de mission

Le Comité de mission est l'organe social distinct chargé de suivre l'exécution de la mission en prenant en compte les intérêts des parties prenantes en lien direct avec l'activité de la société.

Les membres du Comité ont marqué **avec enthousiasme leur volonté de ne pas seulement répondre à la mission initiale allouée réglementairement** au Comité de mission, à savoir : s'assurer que les engagements de la mission soient tenus et évaluer l'efficacité des actions passées par rapport aux objectifs sociaux et environnementaux. C'est le minimum que la loi demande, et dont elle confie le suivi au Comité de Mission et la vérification à un Organisme Tiers Indépendant (OTI). Le Comité a souhaité sortir de ce seul rôle de « contrôle » et adopter une posture plus **stratégique** pour questionner **la pertinence des actions et des orientations choisies par l'entreprise pour répondre du mieux possible à la mission**. Michel Meunier, son dirigeant a même souhaité que ce Comité de mission soit en réalité un Conseil de parties prenantes (comme dans l'esprit de ce qu'avait proposé le rapport Senard-Notat sur la Loi PACTE) pleinement intégré dans la gouvernance de l'entreprise **pour challenger sa stratégie globale**.

Les membres du Comité



Nathalie Boyer
Déléguée générale
d'ORÉE



Cécile Fuchs
Directrice du développement
Oise Habitat



Julien Massin
Fondateur & Dirigeant
de COFAPI



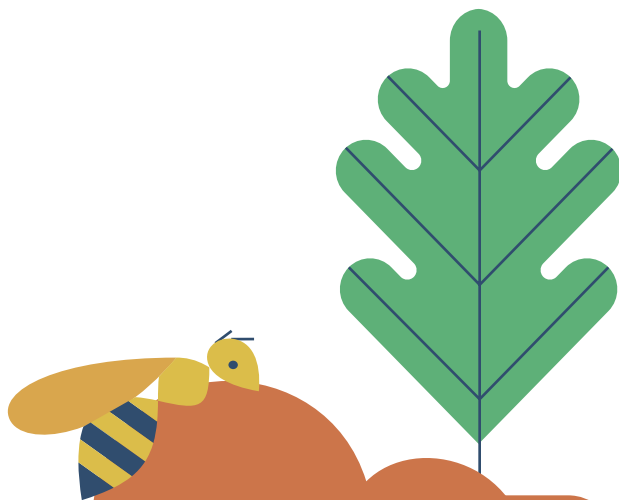
Roger Puff
Président L'Agrion
de l'Oise



Vincent Thévet
Responsable du
Développement
Commercial IDFM



Laurence Gressier
Responsable administrative
et financière
salariée JANUS France



Le fonctionnement du Comité de mission

Depuis sa mise en place en 2021, le Comité de mission est l'organe social distinct de la gouvernance de l'entreprise, il a en charge de suivre l'exécution de la mission en prenant en compte les intérêts des parties prenantes. Son rôle est d'une part de s'assurer que les engagements de la mission soient tenus et évaluer l'efficacité des actions passées par rapport aux objectifs sociaux et environnementaux, c'est ce que la loi impose, et d'autre part, le Comité a souhaité sortir de ce seul rôle de « contrôle » et pour questionner le fonctionnement et la stratégie de l'entreprise.

Le Comité se réunit quatre fois par an. À chaque Comité, est convié le dirigeant-fondateur Michel Meunier.

Le premier avis de vérification de la mission en juin 2023

En 2023, moment important de la vie de la société à mission JANUS, l'Organisme Tiers indépendant, le cabinet de saint Front, au cours de sa première vérification de la bonne exécution de la mission, n'a pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par sa vérification :

- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts,
- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour chaque objectif social et environnemental retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que
- par conséquent, la société JANUS France respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

En rendant son avis, l'OTI a conclu à une assurance modérée de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux relative à la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022.

Un extrait ci-contre des axes de progrès à prendre en compte dans la tenue de sa mission.

Après s'être tenu deux fois en 2022, le Comité s'est réuni quatre fois en 2023, les 20 janvier, 13 avril, 14 septembre et le 14 décembre.

Puisque l'OTI a fait remarquer le nombre trop grand d'objectifs et d'indicateurs, et aussi que les objectifs économiques et de gouvernance n'avaient pas leur place dans le cadre de la société à mission, **le Comité de mission a décidé d'enlever les piliers Économique et Gouvernance du modèle de mission**. Ils seront conservés bien sûr dans le cadre du suivi de la stratégie RSE.

Axes de progrès

- Même si la formalisation est bonne, **14 OO** peut sembler un **nombre trop important** pour un suivi de mission optimal.
- Certaines **notions évoquées dans les OS** ne sont pas reprises dans les OO en lien : OS Environnement : « bien-être dans son logement » et « Biodiversité ».
- Le **comité de mission** s'exprime bien sur chacun de vos OS mais ne se positionne pas clairement sur **l'atteinte de l'ensemble de vos objectifs**.
- Sur l'OS social **certaines notions évoquées** dans les OO ne sont **pas reprises par les indicateurs de suivi** : « implication et participation des salariés au projet d'entreprise » ; « bien-être au travail ».
- Les **OS économique** et de **gouvernance** ne sont **pas forcément essentiels à suivre** dans le cadre de votre mission. Toute **entreprise** doit être **rentable économiquement** et toute **SAM** doit mettre en place une **gouvernance particulière**.
- Les deux **collaborateurs interrogés** ont révélé une **faible appropriation** et **identification** à la mission définie par Janus.

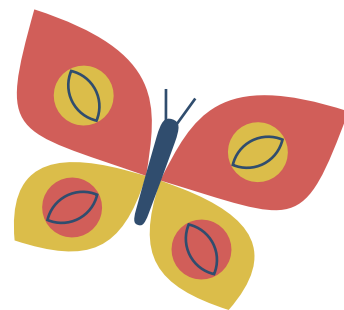
Axes de progrès

- Vos **objectifs opérationnels** ne sont pas toujours opposables dans leur formulation mais **les cibles** qui y sont associées permettent d'arranger cela.
- Définir des **cibles annuelles** en plus de celles de 2025 permettrait de **préciser encore plus** votre feuille de route.
- Certaines **cibles** ne sont pas forcément **pertinentes** à suivre par rapport à la formulation de l'OO.

Notre notation /100 de votre démarche « Mission »

Notation de la démarche société à mission					
76/100					
Modèle de mission 39 / 50		Adéquation des moyens 24 / 30		Atteinte des objectifs 13 / 20	
Mobilisation des parties prenantes dans la construction de la mission 5/6	Ambition d'innovation et de transformation 8/10	Déclinaison structurée de la mission 4/6		Atteinte des objectifs opérationnels 4/5	
Implication de la Direction dans la démarche 6/6	Utilisation de la Raison d'être / communication 2/4	Moyens affectés et actions réalisées 4/8		Rapport de mission 3/5	
Singularité de la mission 6/6	Nature des objectifs opérationnels 4/6	Composition et rôle du Comité de mission 6/6		Robustesse du reporting 4/5	
Alignement avec le modèle d'affaires 6/6	Cohérence des objectifs opérationnels 2/6	Fonctionnement du Comité de mission 10/10		Avis des parties prenantes internes 2/5	

LA RAISON D'ÊTRE EN QUESTION



Une évolution de la raison d'être

Depuis 2023, JANUS France participera au programme « [Entreprise Engagée pour la Nature](https://engagespourlanature.ofb.fr/entreprises/elles-sontadherentes) » <https://engagespourlanature.ofb.fr/entreprises/elles-sontadherentes>

Ce programme doit permettre à JANUS d'intégrer véritablement dans sa stratégie la biodiversité. Michel Meunier a fait part au Comité de mission de sa volonté d'accélérer les engagements de JANUS en matière de biodiversité. Suite à un diagnostic réalisé en 2023, le dirigeant a identifié les dépendances, les impacts, les risques et les actions à mener sur l'ensemble de la chaîne de valeur.



Une raison d'être peu connue des salariés

L'OTI avait également fait remonter que les salariés questionnés lors sa mission d'audit ne savaient pas faire le lien entre les actions écologiques du quotidien (tri des déchets...) et la raison d'être de l'entreprise. La mission et la raison d'être de l'entreprise ne semblaient pas être très connues.

Le Comité s'est accordé pour dire que le dirigeant devra s'employer en 2024 à faire plus de pédagogie sur la société à mission lors de tout événement interne en rappelant la raison d'être et le lien entre cette noble cause (l'étoile polaire de l'entreprise) et les actions opérationnelles.

La raison d'être et les objectifs statutaires seront affichés en grand format dans les locaux de l'entreprise et à l'intérieur des véhicules de l'entreprise.

La raison d'être actuelle :

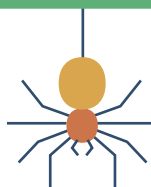
« Contribuer à la transition écologique et la neutralité carbone du patrimoine bâti ou à bâtir en accompagnant la transformation des métiers de la serrurerie, menuiserie et vitrerie.

C'est notre raison d'être, de penser et d'agir. »

Le Comité, qui s'est réuni le 2 février 2024 a proposé une nouvelle rédaction pour la raison d'être, celle-ci devrait être soumise à l'approbation du dirigeant avant la fin d'année 2024 :

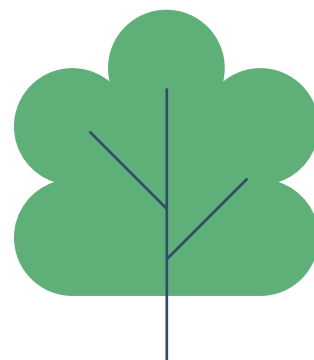
« Contribuer à la transition écologique, à la neutralité carbone et au respect de la biodiversité, du patrimoine bâti ou à bâtir en accompagnant la transformation des métiers de la serrurerie, menuiserie et vitrerie.

C'est notre raison d'être, de penser et d'agir. »



Des marchés acquis grâce à la qualité de société à mission

Le dirigeant a fait part de sa satisfaction de nouveaux gains de marché acquis très clairement grâce à sa qualité de société à mission et sa capacité à répondre aux attentes des donneurs d'ordre publics en matière d'engagements environnement avérés et documentés (FDS, gestion et suivi des déchets, empreinte carbone...).

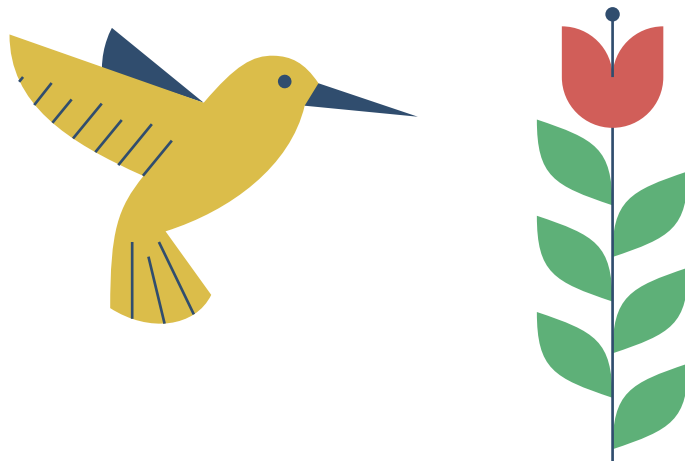


OBJECTIF PAR OBJECTIF

NOTRE MODÈLE DE MISSION

Ce nouveau modèle de mission a été modifié fin 2023 suite aux retours de l'OTI invitant à un modèle de mission simplifié sans les dimensions économiques et de gouvernance.

	SOCIAL		ENVIRONNEMENTAL	
OBJECTIFS STATUTAIRES	Donner à JANUS France le visage humain, social et responsable, qui permette à ses salariés d'associer leur bien-être individuel et collectif avec l'accomplissement de la raison d'être de leur entreprise et la réalisation de sa mission.		Faire de la préservation du patrimoine foncier une ambition centrale écologique au bien-être dans le logement et en intégrant les enjeux sociaux.	
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	Faire que le développement de l'entreprise bénéficie équitablement aux collaborateurs (ascenseur social, politique salariale attractive et progressive, participation et intéressement salarial)	Faire de la sécurité, de la santé et du bien-être au travail l'ADN de l'entreprise	Accroître le référencement et l'utilisation de matériaux écoresponsables et autres produits écologiques (sur la base d'une analyse du cycle de vie)	Embarquer et accompagner les fournisseurs dans la prise en compte des enjeux environnementaux
ACTIONS PHARES	Adéquation ascenseur social et grille de rémunération, entretiens professionnels des collaborateurs	INRS et ARACT	Réflexion REP et adaptation aux évolutions 2022/2023 Fiche ADEME Témoignage engagement des fournisseurs	Politique achats responsables
RENONCEMENTS	Maintien des acquis sociaux même en période de difficultés économiques.		Renoncement provisoire du ZERO carbone pour nos Interventions Fin dossier Tremplin Ademe : Renoncement à 4 véhicules électriques	
INDICATEURS D'IMPACT	Nombre de salariés qui ont connu un changement de niveau et de responsabilités	Nombre d'heures d'absence et d'arrêt de travail/total des heures travaillées	Nombre de produits avec informations environnementales/ Nombre de produits classiques stockés	Nombre de fournisseurs (achats liés à l'activité) intégrant les enjeux environnementaux et la RSE dans leurs pratiques et ayant signé la charte JANUS/ nombre de fournisseurs sollicités
ODD	3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE		11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 12 CONSOMMATION RESPONSABLE	



ENVIRONNEMENT		SOCIAL	
Le plan pour JANUS France en associant concrètement la transition écologique et sociale à la biodiversité.		A partir de la mission menée au niveau des territoires, installer la raison d'être de JANUS France comme une réponse pertinente pour traiter de manière élargie les enjeux sociaux et environnementaux dans son domaine d'activité.	
Améliorer le tri et le recyclage de l'intégralité des déchets	Réduire le % des émissions de GES du scope 3	Créer de la valeur partagée sur son territoire et à son attractivité (développement économique, emploi, soutien d'associations, achats locaux, dons)	Devenir un modèle d'engagement RSE pour son secteur d'activité
Anticipation REP "loi AGECL", projet de recyclerie des déchets du Bâtiment, réflexion Réemploi dans les marchés publics	Bilan carbone Démarche ACT Projection nos métiers en 2030 avec EVEA	Commission CAB sur l'EFC Projet recyclerie du bâtiment Séminaire CECIFOOT/BIODIVERSITE	Témoignages et communication
Se déplacer (pas de véhicules adaptés en autonomie sur le marché) (aides = 64K€)		Se refuser à choisir le moins-disant même en situation économique difficile. Ne pas renoncer au 100 % français dans le choix des fournisseurs.	
Tonnage PVC recyclé/tonnage global	Réduction émissions CO ₂ scope 3	Nombre de fournisseurs à moins de 80 km/nombre de fournisseurs (indicateur d'efficacité)	Nombre d'intervention en faveur de la RSE
 		   	



LE BILAN “SOCIAL” DES ACTIONS 2022-2023

Les marqueurs de l'axe Social :

Ascenseur social / Santé et sécurité au travail / Bien être des collaborateurs

Objectif statutaire

Donner à JANUS France le visage humain, social et responsable, qui permette à ses salariés d'associer leur bien-être individuel et collectif avec l'accomplissement de la raison d'être de leur entreprise et la réalisation de sa mission.

Objectifs opérationnels	Faire que le développement de l'entreprise bénéficie équitablement aux collaborateurs (ascenseur social, politique salariale attractive et progressive, participation et intéressement salarial)	Faire de la sécurité, de la santé et du bien-être au travail l'ADN de l'entreprise
Indicateurs d'impact	Nombre de salariés qui ont connu un changement de niveau et de responsabilités	Nombre d' heures d'absence et d'arrêt de travail /total des heures travaillées
Performance 2022-2023	1	11 %
Objectifs d'impact 2026	10% en ETP	<i>Futur indicateur en cours</i>
Actions phares	Adéquation ascenseur social et grille de rémunération, entretiens professionnels des collaborateurs	INRS et ARACT
Renoncement	Maintien des acquis sociaux même en période de difficultés économiques. Budget formation à la transition écologique	



Le contexte

L'OTI avait invité JANUS France à faire évoluer l'indicateur « Nombre d'heures d'absence et d'arrêt de travail/total des heures travaillées » attaché à l'objectif opérationnel « Faire de la sécurité, de la santé et du bien-être au travail l'ADN de l'entreprise » car selon l'OTI, il n'est pas suffisamment aligné avec le sujet du bien-être des collaborateurs.

Les avis du Comité de mission

L'objectif opérationnel :

Faire que le développement de l'entreprise bénéficie équitablement aux collaborateurs (ascenseur social, politique salariale attractive et progressive, participation et intéressement salarial).

Avis et commentaires du Comité
sur l'atteinte de l'objectif et sur
les objectifs-cibles à 2026 :



Le dirigeant commente cet objectif et le Comité de constater la difficile conduite du changement. Néanmoins, le Comité prend acte du passage d'un alternant en CDI et valide l'atteinte de l'objectif ainsi que l'évolution de l'indicateur de suivi en pourcentage.

Le Comité propose de réfléchir à l'évolution de l'indicateur pour mesurer plutôt la pérennisation des emplois au vue de la petite taille de l'entreprise.

L'objectif opérationnel :

Faire de la sécurité, de la santé et du bien-être au travail l'ADN de l'entreprise.

Avis et commentaires du Comité
sur l'atteinte de l'objectif et sur
les objectifs-cibles à 2026 :



Le Comité demande les raisons de l'évolution significative de l'indicateur. Le dirigeant explique qu'il a eu un salarié arrêté longuement lors d'un accident domestique. Le Comité constate que l'entreprise n'a pas la main sur la sécurité des collaborateurs hors de l'entreprise.

Le Comité propose d'adopter un indicateur plus simple qui serait le nombre d'accidents de travail considérant que l'entreprise peut et doit avoir une action concrète en matière de sécurité au travail.

Une proposition du Comité

Lors de la séance du 12 décembre 2023, le Comité n'avait pas trouvé pertinent de réaliser, sans travail coopératif préalable, le lancement d'une enquête sur le bien-être au travail.

Le Comité en est arrivé à la conclusion que le mieux serait de faire travailler ensemble, lors d'un temps collectif, les salariés pour qu'ils s'expriment (sans la présence du dirigeant) sur ce qui seraient selon eux les conditions d'un mieux-être ou d'un bien-être au travail. Et ensuite, à partir de ce travail, pourrait être construire un outil de mesure avec un indicateur unique basé sur une échelle d'évaluation du Bien-être au sein de la société JANUS.

Avec l'évolution du système d'information et de suivi des interventions JANUS, une prise d'information sur la satisfaction créée ou le gain de « bien-être » et de confort de son logement, pourrait être réalisée suite à une intervention des techniciens JANUS.

Cela pourrait constituer un indicateur de mesure de cet impact positif créé pour le résident par une intervention JANUS.

Le même outil permettrait de questionner de manière simple et régulière l'état de satisfaction des collaborateurs.

Toutefois, avant de faire évoluer l'indicateur, sur proposition du dirigeant, le Comité a donné son accord pour recevoir deux salariés et avoir leur sentiment et avis sur la question des conditions de travail et du bien-être au sein de JANUS France.

Evolution des indicateurs



	Changement de niveau	Heures d'absence
2021-2022	1	7,32 %
2022-2023	1	11 %
Objectifs 2026	10 % de la masse salariale	Futur indicateur en cours

LA CONSULTATION DE DEUX SALARIÉS PAR LE COMITÉ DE MISSION

Michel Meunier avait proposé que soit reçu par le Comité deux salariés afin que le Comité puisse réfléchir à quel indicateur ou actions mettre en place pour contribuer à l'amélioration et au suivi de l'objectif statutaire correspondant : **Donner à JANUS France le visage humain, social et responsable, qui permette à ses salariés d'associer leur bien-être individuel et collectif avec l'accomplissement de la raison d'être de leur entreprise et la réalisation de sa mission.**

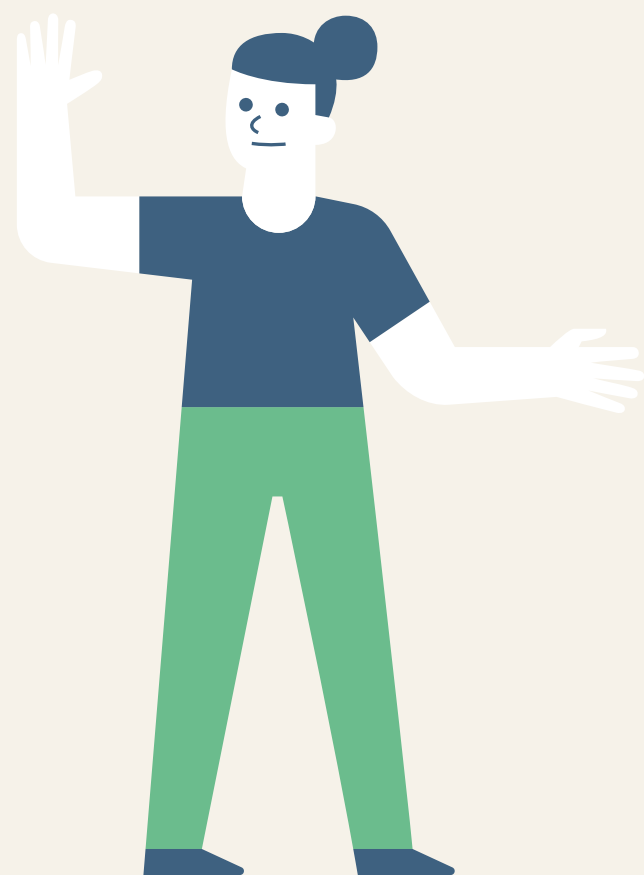
Le Comité a reçu en premier Elodie Lattier. Elodie, salariée en charge de la réponse aux appels d'offre et du commercial. Elle soutient également Michel Meunier dans des missions administratives et de ressources humaines. Elle est la seule actionnaire de l'entreprise au côté de Michel Meunier. Elodie souhaite à moyen terme pouvoir porter la parole engagée de la société. Elle envie de se battre sur les sujets de transition. Elodie est consciente d'avoir gagné de nouveaux clients grâce aux engagements RSE.

Le Comité l'a interrogé sur le comment elle vit dans une société à mission et lui a demandé son ressenti sur la qualité de vie au travail.

Elodie constate que Michel poursuit beaucoup d'objectifs, la conséquence est la difficulté pour les techniciens de suivre le dirigeant. Le Comité fait remarquer la dimension visionnaire du dirigeant et que peut-être ce ne serait pas son rôle d'être sur le terrain. Le dirigeant palie en ce moment le départ du responsable d'exploitation. Le Comité signifie la nécessité d'avoir à nouveau un chef d'exploitation qui serait l'interface entre les salariés et le dirigeant.

Le Comité questionne Elodie sur l'intégration d'un critère environnemental dans le recrutement de nouveaux salariés. La dimension RSE est intégrée mais la difficulté de recrutement est telle que la valeur RSE n'est pas en fait un critère de sélection.

S'exprimant librement, elle en vient à dire que « les bons ne restent pas chez nous à cause probablement du relationnel difficile entre Michel et ses équipes ». Elle fait remarquer que les salariés ne sont plus motivés par une dynamique collective. Le niveau d'exigence du dirigeant est tel que cela créé des tensions avec les équipes.





Ensuite, Laurent, salarié en charge de la logistique chez JANUS depuis 2 ans, est reçu par le Comité. Il constate que les relations humaines se sont dégradées depuis son arrivée. Il y a eu, selon lui, une rupture entre le dirigeant et les techniciens. Il constate un manque de respect et de confiance du dirigeant qui conduit à la mauvaise ambiance actuelle. Les techniciens sont en souffrance notamment par ce manque de dialogue.

Pour lui, Michel a trop de choses en tête. Et le fait d'imposer ses orientations, notamment sur les sujets biodiversité et de transition, est mal vécu par les techniciens. Laurent a dû mal à se projeter dans le contexte actuel.

Le Comité questionne Laurent sur ce devrait être changé pour améliorer l'ambiance actuelle.

Pour lui, il y a un décalage entre la vision annoncée à l'embauche et la réalité de ce qu'il vit.

Le bien-être au travail pour lui, ce serait d'abord l'amélioration des pratiques managériales du dirigeant, et tout simplement cela pourrait passer par :

- Un bel accueil le matin sans critique,
- Parler des choses qui vont bien,
- Mieux respecter les gens.

Selon lui, Michel Meunier devrait consacrer plus de temps à son métier premier. Il y a la nécessité de rétablir le dialogue et recréer de la confiance.

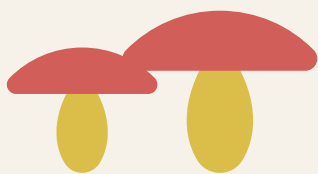
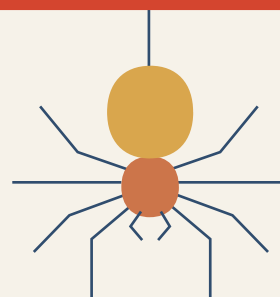
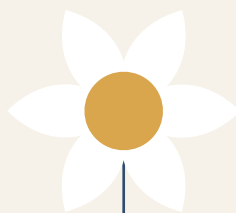
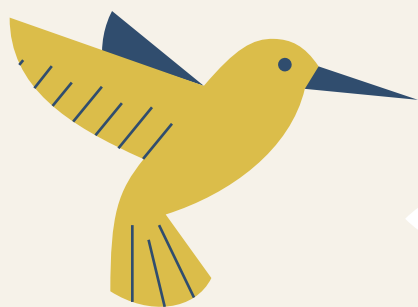
Le Comité est conscient des difficultés rencontrées par le dirigeant (difficulté économique l'année dernière, difficulté de recrutement, défaut d'engagement des salariés...). Il est admiratif de la vision de celui-ci en termes de transition écologique pour s'en entreprendre. Admiratif aussi de la grande volonté de transparence du dirigeant, en acceptant que deux collaborateurs soient venus exprimer les mécontentements du moment, décide de faire un retour au dirigeant des entretiens afin de voir comment l'aider dans cette période délicate de management et lui permettre de conduire la transformation de son entreprise vers la création d'impacts positifs y compris sur le volet social de la mission.



Le commentaire du dirigeant

À l'issue des entretiens des deux salariés réalisés par le Comité sans la présence du dirigeant, un long échange a eu lieu avec Michel Meunier. Après l'écoute des retours du Comité sur le climat social, le dirigeant a proposé au Comité un plan d'actions autour des 5 objectifs ci-dessous :

1. Rétablir une communication entre les différentes parties prenantes
2. Comprendre de façon plus claires les objectifs de toutes les parties internes
3. Recruter en équipe un responsable exploitation ou conducteur de travaux et le former
4. Recruter des techniciens professionnels et savoir se séparer de ceux qui posent soucis dans la qualité du travail et donc des relations professionnelles
5. Revoir les missions au niveau des responsables pour partager les responsabilités pour libérer le Dirigeant afin d'agir pleinement sur le règlement de l'ensemble des litiges internes et externes.



LE BILAN “ENVIRONNEMENT” DES ACTIONS 2022-2023

Les marqueurs de l'axe Environnement :

Référencement écoresponsable des produits / Gestion des déchets et recyclage des produits / Neutralité carbone / Biodiversité

Objectif statutaire

Faire de la préservation du patrimoine foncier une ambition centrale pour JANUS France en associant concrètement la transition écologique au bien-être dans le logement, en intégrant les enjeux de biodiversité.

Objectifs opérationnels	Accroître le référencement et l'utilisation de matériaux écoresponsables et autres produits écologiques (sur la base d'une analyse du cycle de vie)	Embarquer et accompagner les fournisseurs dans la prise en compte des enjeux environnementaux	Améliorer le tri et le recyclage de l'intégralité des déchets	Réduire le % des émissions de GES sur le scope 3
Indicateurs d'impact	Nombre de produits avec informations environnementales/Nombre de produits classiques stockés (nbre pdts boutique/ nbre pdts ERP) sur la base de 2023	Nombre de fournisseurs (achats liés à l'activité) intégrant les enjeux environnementaux et la RSE dans leurs pratiques et ayant signé la charte JANUS/ nombre de fournisseurs sollicités	Tonnage PVC recyclé/ tonnage global	Réduction Émissions CO ₂ scope 3
Performance 2022-2023	27 %	13 %	15,37 %	94 %
Objectifs d'impact 2026	40 %	15 %	15 %	90 %
Actions phares	Réflexion REP et adaptation aux évolutions 2023/2024	Politique achats responsables Engagement sur le sujet de la biodiversité	Anticipation REP "loi AGECE", projet de recyclerie des déchets du Bâtiment, réflexion Réemploi dans les marchés publics.	Bilan carbone Démarche ACT Projection nos métiers en 2030 avec EVEA
Renoncement	Subvention Ademe non acquise pour 64 000€ car soucis d'autonomie des véhicules électriques.			



Le contexte

L'entreprise rencontre des difficultés pour collecter des données sur les caractéristiques environnementales de sa chaîne d'approvisionnement. Avec l'évolution de la loi AGECE du bâtiment et la REP pour le bâtiment, les fournisseurs devront devoir fournir des éléments de traçabilité sur l'éco-responsabilité de leurs produits. JANUS France aura alors plus de facilité pour faire évoluer le nombre de produits avec un critère d'éco-responsable.

En 2023, JANUS France a réalisé son deuxième bilan carbone par la société EVEA. La méthode de calcul s'est affinée notamment sur le scope 3, conséquence de ce travail de recherche et d'analyse plus fine, les émissions ont augmenté. Le scope 3 se répartit essentiellement entre les achats (76 %) et le fret (12 %). De ce fait, cet indicateur d'impact perd de sa pertinence dans le suivi de la mission.

Les avis du Comité de mission

L'objectif opérationnel :

Accroître le référencement et l'utilisation de matériaux écoresponsables et autres produits écologiques (sur la base d'une analyse du cycle de vie).

Avis et commentaires du Comité
sur l'atteinte de l'objectif et sur les objectifs-cibles à 2026 :

Le Comité constate la difficulté pour JANUS France d'obtenir l'information de ses fournisseurs sur les caractéristiques éco-responsables des produits qu'ils lui vendent. Difficile dès lors pour JANUS France d'arriver à faire évoluer significativement cet indicateur. **Néanmoins, le Comité, à la suite de l'intervention de Nathalie Boyer, déléguée générale de l'association Orée, experte de la biodiversité, souhaite que cet indicateur soit conservé avec un objectif de 40 % maintenu mais simplement repoussé à 2026.**



L'objectif opérationnel :

Embarquer et accompagner les fournisseurs dans la prise en compte des enjeux environnementaux.

Avis et commentaires du Comité
sur l'atteinte de l'objectif et sur les objectifs-cibles à 2026 :



Le Comité convient de conserver cet indicateur qui prendra tout son sens dans le temps. Il est pertinent non seulement parce que la réglementation, notamment la CSRD, mais aussi la loi AGECE, pousse dans le sens d'un plus grande intégration de la RSE dans les métiers et des caractéristiques d'éco-socio-conception dans les produits avec l'affichage environnemental à venir, la généralisation de l'indice de réparabilité et l'introduction dans les marchés publics d'un critère sur le ré-emploi des produits qui facilitera l'installation de produits de seconde main reconditionnés, réduisant ainsi l'impact environnemental des matériaux du bâtiment. Par ailleurs, c'est le scope 3 du bilan carbone de JANUS France qui pèse le plus lourd dans le total des émissions, c'est donc bien un sujet qui doit être adressé par JANUS France, même si celui est difficile de par le manque de données disponibles et fournies par ses fournisseurs.

Evolution des indicateurs

	Nombre de produits avec informations environnementales/ Nombre de produits classiques stockés	Nombre de fournisseurs (achats liés à l'activité) intégrant les enjeux environnementaux et la RSE dans leurs pratiques et ayant signés la charte JANUS/ nombre de fournisseurs sollicités (%)	Tonnage PVC recyclé/tonnage global	Réduction des émissions de CO ₂ scope 3
2021-2022	27,36 %	13 %	28,63 %	95 %
2022-2023	27 %	13 %	15,37 %	94 %
Objectifs 2026	40 % des produits stockés	15 %	Futur indicateur basé sur CO ₂ évité	90 %

L'objectif opérationnel :

Améliorer le tri et le recyclage de l'intégralité des déchets.

Avis et commentaires du Comité
sur l'atteinte de l'objectif et sur
les objectifs-cibles à 2026 :



Cet indicateur dépend du volume de demande et de vente de menuiserie en PVC d'où la baisse de l'indicateur. Michel Meunier rappelle qu'il n'a pas la maîtrise totale sur l'évolution de l'indicateur. Le Comité constate et reconnaît l'énorme travail fait par JANUS France en matière de tri et de valorisation des déchets. Michel Meunier rappelle que tous les déchets sont bien triés et recyclés. Toutes les filières de recyclage sont connues et identifiées. Les déchets représentent un peu plus de 15 teq/CO₂. Le traitement des déchets a un coût important pour JANUS. Le Comité constate que le volume de verre collecté et recyclé est conséquent.

Le Comité émet l'idée d'évaluer la qualité du tri, à savoir les erreurs de tri dans le DIB.

Par ailleurs, l'indicateur pourrait être transformé en volume de PVC recyclé et l'évitement de CO₂.

Le Comité ne prend pas de décision à ce stade sur la modification envisagée des indicateurs de suivi de l'impact.

Type de déchets	Volume		Emissions GES (Tonne eq/CO ₂)	
	Tonnes	%	15,14	85 %
Verre	10,88	25,8%	6,95	45,9%
DIB*	5,70	13,5%	4,81	31,8%
Ordures ménagères	3,97	9,4%	1,53	10,1%
Bois	10,66	25,3%	1,30	8,6%
PVC	3,10	7,4%	0,44	2,9%
Gravats	7,86	18,6%	0,10	0,7%

* Déchets Industriels Banals



L'objectif opérationnel :

Réduire les émissions de CO₂ sur le scope 3.

Avis et commentaires du Comité
sur l'atteinte de l'objectif et sur
les objectifs-cibles à 2026 :



Michel Meunier présente le bilan carbone mis à jour et précise que sur le Scope 3 la marge d'erreur est de 50 %. Le cabinet EVEA, qui a réalisé ce nouveau bilan réalisé en 2023, a mis en évidence que les données fournies par les fournisseurs ne sont données qu'en euro et non en volume, d'où la marge d'erreur constatée. Par ailleurs, ce nouveau bilan a été fait en intégrant plus de précision lors de la collecte des données notamment sur le fret, qui fait que le bilan des émissions ait fortement augmenté.

Le Comité propose de compléter cet indicateur par le volume des émissions de GES.

Le Comité est admiratif de l'intégration pleine et entière d'une trajectoire de décarbonation en s'attaquant de front au scope 3 qui représente 95 % des émissions, tout en sachant que c'est là où l'entreprise a le moins la main. Le Comité trouve remarquable qu'une entreprise de la taille de JANUS France, sans obligation de réalisation d'un bilan carbone, ait non seulement mis à jour son bilan mais qu'en plus, celui-ci prenne en compte le scope 3, scope qui n'est pas souvent pris en compte même par des entreprises 50 fois plus grosse que JANUS France.

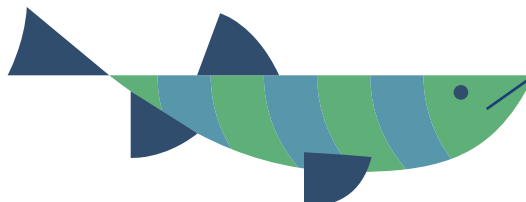
Objectif souhaité par le dirigeant :

Intégrer l'enjeu de biodiversité en écho à la sauvegarde du patrimoine bâti.

Avis et commentaires du Comité



Le Comité constate qu'à ce jour, il est difficile de déterminer en matière de biodiversité un quelconque indicateur sans avoir défini un objectif et un plan d'actions à mener.



UN BILAN DES GAZ À EFFET DE SERRE POUR DÉFINIR LA TRAJECTOIRE BAS-CARBONE DE L'ENTREPRISE

Mise à jour par EVEA en 2023

Pour mettre en œuvre une trajectoire bas carbone d'ici 2030 et contribuer à la neutralité carbone mondiale en 2050, JANUS France a choisi une démarche rigoureuse, comme le recommande l'ADEME et le cabinet Carbone 4, créé par Jean-Marc Jancovici, notamment dans le « référentiel pour une neutralité carbone collective » sortie en Avril 2020 :

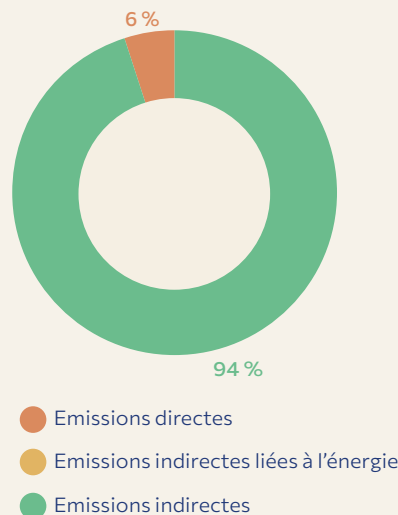
- MESURER d'abord grâce à un Bilan carbone réalisée en 2022 par le cabinet Généthic,
- RÉDUIRE (la priorité une fois identifiée, les sources d'émission),
- et ensuite compenser ou mieux CONTRIBUER À L'AUGMENTATION DES ABSORPTIONS MONDIALES DE GES.

Les résultats du Bilan carbone mettent en évidence que la majorité des émissions de GES soit 94 % (scope 3) sont liées aux achats.

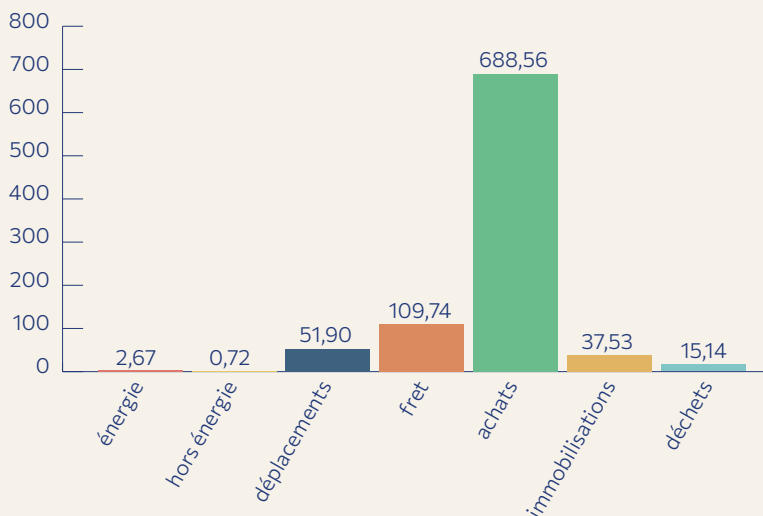
Pour répondre à cet enjeu, des actions ont été menées :

- un questionnaire a été adressé aux fournisseurs pour connaître les sources d'approvisionnement et l'origine des produits et matières,
- ensuite une ébauche de politique d'achats responsables a été définie avec la signature d'une charte avec les fournisseurs.

Répartition des émissions par scope



Répartition des émissions par poste (TCO₂eq)



Les trois principaux postes d'émissions de GES :

Achats 76 %
Fret 12 %
Déplacements 6 %

Total des émissions
2022-2023

906,25 TCO₂eq



En France, l'article 75 de la loi Grenelle II impose aux entreprises de plus de 500 salariés de faire un bilan d'émissions des gaz à effet de serre (BEGES) selon la méthode Bilan Carbone (développé par l'ADEME initialement) pour l'instant limité aux Scope 1 et 2. JANUS France a réalisé son bilan sans obligation et l'a fait sur les 3 scopes.

Scope 1 = émissions directes de gaz à effet de serre. Ce sont des émissions de gaz à effet de serre qui ont lieu directement au niveau de l'entreprise. Pour JANUS : les émissions liées au chauffage au gaz des bureaux et entrepôt, les émissions liées à la combustion de carburant des véhicules de l'entreprise...

Scope 2 = émissions indirectes liées à l'énergie. Ce sont principalement les émissions liées à l'électricité consommée...

Scope 3 = autres émissions indirectes. C'est toutes les autres émissions. Le Scope 3 est très large par définition et représente en général la très grande majorité des émissions liées à l'activité d'une entreprise. Ne pas prendre en compte le Scope 3, c'est avoir une vision très incomplète de l'empreinte carbone de son entreprise. Quelques exemples : les achats de marchandises et matières premières ; les achats de services (administratifs, numériques, etc) ; les déplacements domicile-travail ; l'utilisation des produits ou services vendus.

LE BILAN “SOCIÉTAL” DES ACTIONS 2022-2023

Les marqueurs de l’axe Sociétal :
Achats responsables et locaux / Promoteur de la transition écologique

Objectif statutaire

A partir de la mission menée au niveau des territoires, installer la raison d’être de JANUS France comme une réponse pertinente pour traiter de manière élargie les enjeux sociaux et environnementaux dans son domaine d’activité.

Objectifs opérationnels	Créer de la valeur partagée sur son territoire et à son attractivité (développement économique, emploi, soutien d’associations, achats locaux, dons)	Devenir un modèle d’engagement RSE pour son secteur d’activité
Indicateurs d’impact	Nombre de fournisseurs à moins de 80 km/ nombre de fournisseurs (indicateur d’efficacité)	Nombre d’intervention en faveur de RSE
Performance 2022-2023	40 %	7
Objectifs d’impact 2026	40 %	10 par an
Actions phares	Commission CAB sur l’EFC Projet recyclerie du bâtiment Séminaire CECIFOOT/BIODIVERSITE	Témoignages et communication
Renoncement	Pas d’ouverture d’agence faite en 2023 au regard des résultats économiques négatifs Fin des Agences pour 2024	



Le contexte

Cet objectif statutaire bien que semblant accessoire à la mission, est en fait au cœur même de celle-ci. En effet, en cherchant à sensibiliser son écosystème aux enjeux de durabilité et de responsabilité, tout en choisissant des fournisseurs de proximité, la société JANUS

contribue à l'amélioration des impacts négatifs de sa chaîne de valeur mais aussi en créant des impacts positifs via le rôle d'influence et d'embarquement de la filière du bâtiment dans les enjeux RSE.



Les avis du Comité de mission

L'objectif opérationnel :

Créer de la valeur partagée sur son territoire et à son attractivité (développement économique, emploi, soutien d'associations, achats locaux, dons).

Avis et commentaires du Comité
sur l'atteinte de l'objectif et sur les objectifs-cibles à 2026 :



L'amélioration est due à une mesure plus fine des fournisseurs.

L'indicateur est pertinent et doit être maintenu pour le Comité. Le Comité constate l'atteinte de l'objectif sans vouloir rehausser l'indicateur à ce jour.

L'objectif opérationnel :

Devenir un modèle d'engagement RSE pour son secteur d'activité.

Avis et commentaires du Comité
sur l'atteinte de l'objectif et sur les objectifs-cibles à 2026 :



7

C'est le nombre d'interventions en faveur de la RSE

Objectif 2026 15

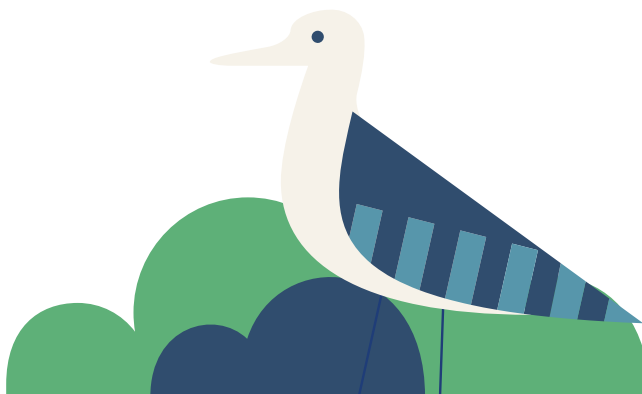
Le Comité valide la pertinence de l'indicateur et sa trajectoire. Le Comité constate l'implication du dirigeant et conforte le nécessaire rôle du dirigeant dans l'embarquement des parties prenantes dans son écosystème du bâtiment et au-delà.

40 %

Objectif 2026 40 %

C'est le pourcentage du nombre de fournisseurs à moins de 80 km / nombre de fournisseurs (indicateur d'efficacité)

80% des achats en valeur représentant 20% de nos fournisseurs



Evolution des indicateurs

	Nombre de fournisseurs à moins de 80 km/nombre de fournisseurs (indicateur d'efficacité)	Nombre d'intervention en faveur de RSE
2022-2023	40 %	7
2023-2024	40 %	7
Objectifs 2026	40 %	10 par an

NOTRE DÉMARCHE RSE

Pour élaborer notre stratégie de responsabilité sociétale d'entreprise couplée à notre démarche de société à mission, nous avons réalisé, début 2020, avec l'ensemble des salarié.es, l'identification de nos impacts à partir des 17 Objectifs de développement durable¹ et la rédaction de notre raison d'être, le tout aligné avec l'ISO 26000².

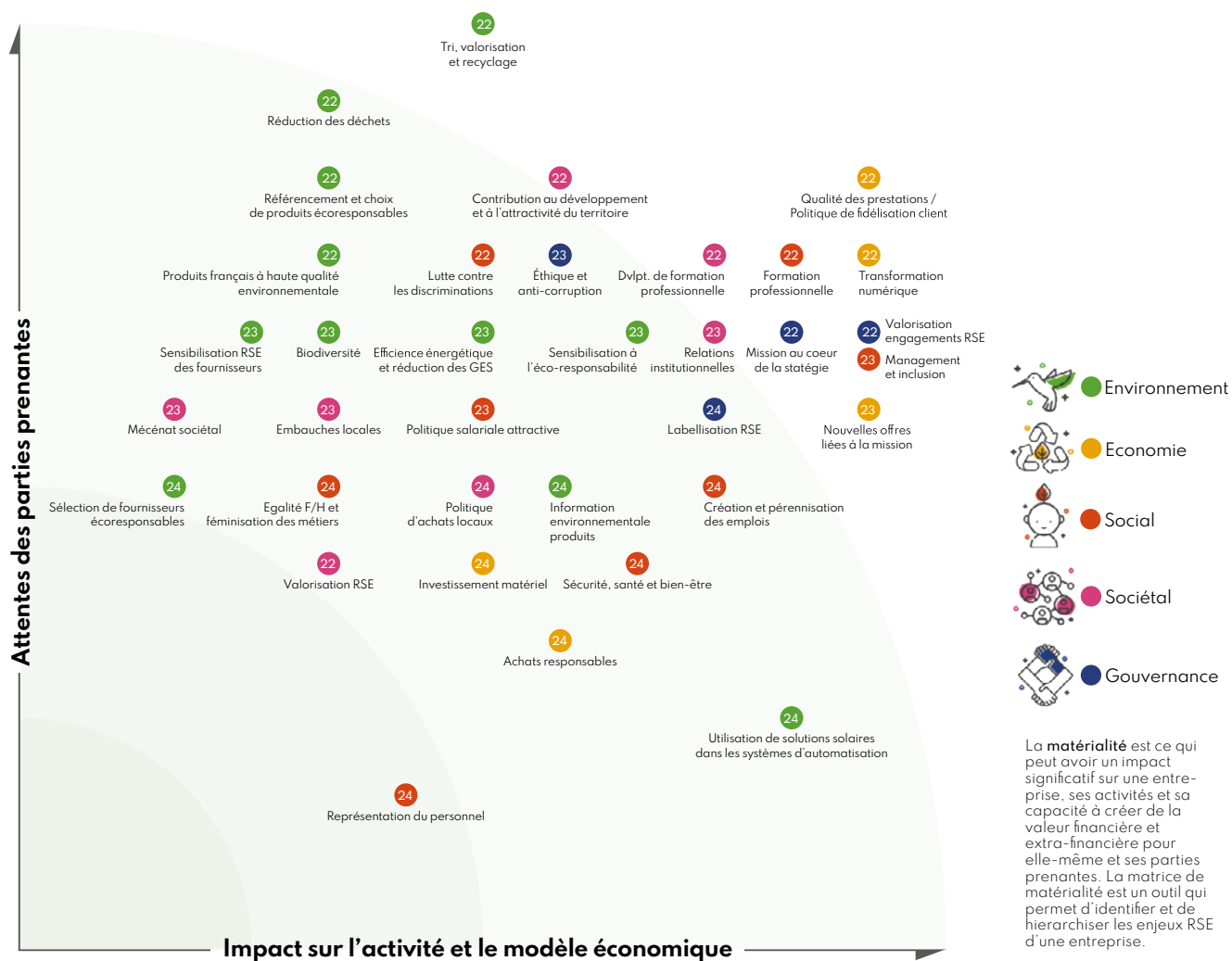
Les objectifs statutaires, comme la raison d'être, ont été intégrés dans les statuts de l'entreprise lors de son Assemblée générale en mars 2020, comme la Loi PACTE le permet depuis sa publication le 22 mai 2020 avec notamment la modification de l'article 1835³ du Code Civil. Qualité reconnue par le Greffe du Tribunal

de Commerce de Beauvais le 16 juillet 2020, faisant ainsi de JANUS France, la première société à mission de son secteur d'activité mais aussi par sa taille. Les parties prenantes externes, essentiellement les fournisseurs, les clients et quelques partenaires privilégiés ont été questionnées en juin 2020 (questionnaire en ligne avec relance téléphonique) à partir des enjeux de la matrice de matérialité élaborée avec l'équipe de direction. Les retours des parties prenantes ont permis d'ajuster le poids de certains enjeux, entre attentes et impacts sur le business model.

La matrice de matérialité présentée dans ce document est la version intégrant leurs retours.

La matrice de matérialité

22 23 24 Objectifs annuels de mise en place



La **matérialité** est ce qui peut avoir un impact significatif sur une entreprise, ses activités et sa capacité à créer de la valeur financière et extra-financière pour elle-même et ses parties prenantes. La matrice de matérialité est un outil qui permet d'identifier et de hiérarchiser les enjeux RSE d'une entreprise.

1. L'Agenda 2030, constitué de 17 Objectifs de Développement Durable et adopté en septembre 2015 par les 193 États membres de l'ONU, offre un nouveau cadre d'objectifs universels et engageants pour les organisations, avec une portée étendue et centrée sur les populations.

2. L'ISO 26000, publiée en novembre 2010 est l'unique norme internationale définissant les lignes directrices de la responsabilité sociétale d'une entreprise.

3. Article 1835 : « Les statuts doivent être établis par écrit. Ils déterminent, outre les apports de chaque associé, la forme, l'objet, l'appellation, le siège social, le capital social, la durée de la société et les modalités de son fonctionnement. Les statuts peuvent préciser une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité. »

RÉSULTATS COMPTABILITÉ UNIVERSELLE

Compte de résultat Social

(présenté en euros sur 12 mois - 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023)

Charges		Produits	
Absences	-162 679	Emplois	249 964
Accidents	-5 928	Formation	735
Total	-168 606	Total	250 699
		Résultat positif	82 093

Compte de résultat Environnemental

(présenté en euros sur 12 mois - 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023)

Charges		Produits	
Coûts traitement des déchets	-2 348	Matières revendues	0
Coûts prestations déchets	-2 530	Dépenses pour la transition écologique	29 964
Coûts environnemental des déchets	-6 583		
Coûts énergie électrique	-8 924		
Coût énergie fossile	-21 558		
Emissions de GES (scope 1 et 2)	-4 531		
Total	-45 844	Total	29 964
Résultat négatif	-15 880		

Compte de résultat Gouvernance

(présenté en euros sur 12 mois - 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023)

Charges		Produits	
		Mécénat	2 370
		Impôts	26 194
		CA gagné grâce à des critères RSE	304 683
		Monant des achats locaux	196 685
		Total	529 932
		Résultat positif	529 932



Siège social

881, rue Frédéric Kuhlmann
Quai de l'Oise
60870 Rieux.
Tél. : 03 10 38 36 33

contact@janusfrance.fr
www.janusfrance.fr

